

Avis n° 2024/03
relatif à l'accréditation du
Conservatoire national des arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	Conservatoire national des arts et métiers
Sigle :	Cnam
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Paris
Sites de l'école :	
<u>En France métropolitaine</u>	
Région Ile-de-France : Mantes-la-Jolie, Paris, Saint-Denis	
Région Hauts de France : Amiens, Beauvais	
Région Bourgogne - Franche - Comté : Chalon-sur-Saône	
Région Nouvelle Aquitaine : Angoulême, Châtellerault, Limoges, Niort, Poitiers	
Région Pays de la Loire : La Roche-sur-Yon	
Région Grand Est : Eckbolsheim, Metz, Nancy, Reims, Saint-Dié-des-Vosges (première demande)	
Région Normandie : Vernon	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Avignon, Toulon	
<u>À l'étranger</u>	
Côte d'Ivoire : Abidjan	
Liban : Beyrouth, Baakline, Baalbek, Bikfaya, Nahr Ibrahim, Tripoli	
Maroc : Casablanca (première demande)	

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/06 ; Avis n° 2022/03 ; Avis n° 2021/06-07 ; Avis n° 2020/05-04 ; Avis n° 2018/01-06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Aéronautique et espace :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Agroalimentaire :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Automatique et robotique :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue en partenariat avec l'ITII Picardie, sur le site de Beauvais
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et travaux publics :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Amiens
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec l'université de Limoges, sur le site de Limoges
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Nancy

- > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Reims
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Chimie :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Energétique :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Nancy
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Normandie, sur le site de Vernon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Environnement et production :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Metz
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie biologique :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie des procédés :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Denis
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Picardie, sur le site de Beauvais
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de la Roche-sur-Yon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie industriel :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Jolie
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Poitou-Charentes, sur le site de Châtellerault
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Avignon
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Normandie, sur le site de Vernon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie nucléaire :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en convention avec le CESI, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Gestion des risques :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Amiens
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Lorraine, sur le site de Metz
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Picardie, sur le site de Beauvais
 - > en formation continue, en partenariat avec l'ITII Picardie, sur le site d'Amiens
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique et multimédia :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Angoulême
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec l'université de Toulon, sur le site de Toulon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique et systèmes d'information :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec l'université de Reims, sur le site de Reims
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Alsace, sur le site d'Eckbolsheim
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Instrumentation :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Matériaux :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Denis

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Matériaux, emballage et Conditionnement :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Angoulême
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Saint-Denis
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Picardie, sur le site de Beauvais
 - > en formation continue, en partenariat avec l'ITII Picardie, sur le site d'Amiens
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécatronique :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Denis
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec l'université de Poitiers, sur le site de Poitiers
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique (nouvel intitulé demandé : Science de la donnée et intelligence artificielle) :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Chalon-sur-Saône
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec l'université de Poitiers, sur le site de Niort
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électroniques :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti (parcours Signalisation ferroviaire), sur le site de Saint-Denis
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti (parcours Télécommunication et informatique), en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Télécommunications et réseaux :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris

Catégorie NF (Nouvelle formation, première accréditation) :

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique et cybersécurité :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Saint-Dié-des-Vosges
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Production et systèmes Numériques :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Santé et radioprotection :
 - > en formation continue hors temps de travail, sur le site de Paris

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Automatique et robotique :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Jolie
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et travaux publics :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Paris
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Energétique :
 - > en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de La Roche-sur-Yon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique :
 - > en partenariat avec l'ITII Normandie, sur le site de Vernon

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Demande d'ouverture de la formation continue pour les diplômes suivants :

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Aéronautique et espace :
 - > sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et travaux publics :
 - > sur le site de Reims
 - > en convention avec l'université de Limoges, sur le site de Limoges
 - > sur le site de Nancy
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Energétique :
 - > sur le site de Nancy

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique :
 - > sur le site de Saint-Denis
 - > sur le site de la Roche-Sur-Yon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie industriel :
 - > en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Jolie
 - > sur le site d'Avignon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique et multimédia :
 - > sur le site d'Angoulême
 - > en convention avec l'université de Toulon, sur le site de Toulon
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique et systèmes d'information :
 - > en convention avec l'université de Reims, sur le site de Reims
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Instrumentation :
 - > sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Matériaux :
 - > sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Matériaux, emballage et Conditionnement :
 - > sur le site d'Angoulême
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique :
 - > en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Saint-Denis
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécatronique :
 - > sur le site de Saint-Denis
 - > en convention avec l'Université de Poitiers, sur le site de Poitiers
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle :
 - > sur le site de Chalon-sur-Saône
 - > en convention avec l'université de Poitiers, sur le site de Niort
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électroniques :
 - > (parcours Signalisation ferroviaire), sur le site de Saint-Denis
 - > (parcours Télécommunication et informatique), en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Saint-Denis

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu le rapport établi par Marie-Madeleine LE MARC (membre de la CTI, rapporteure générale), Marie-Annick GALLAND, Nadine LECLAIR, Benoit NORTIER, Xavier OLAGNE, Sonia WANNER, (membres de la CTI, rapporteurs principaux), Francis ALLARD, Noël BOUFFARD, Daniel CORDARY, Guillaume DUC, Isabelle HENNEBIQUE, Robert JACQMIN, Edvina LAMY, Elisabeth LAVIGNE, Muriel MAHE, Christine TRAVERS, Eric SAVIN (experts auprès de la CTI), Jacques BERSIER, Jan CORNELIS, Maria-Dolores GURRUCHAGA, Sonia HAJRI GABOIJ (experts internationaux auprès de la CTI), Ulysse DAVID, Youenn LE GALL, Théo LAVIGNE, Alexandre LENGLART, Flavio SESTU (experts élèves-ingénieurs auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 mars 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

RENOUVELLEMENT de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Spécialité Aéronautique et espace				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Aéronautique et espace Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Agroalimentaire				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Agroalimentaire Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Automatique et robotique				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Automatique et robotique Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Automatique et robotique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site de Beauvais	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Automatique et robotique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site de Beauvais	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Bâtiment et travaux publics				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site d'Amiens	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site d'Amiens	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics En convention avec l'université de Limoges Sur le site de Limoges	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site de Nancy	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics En convention avec l'université de Reims Sur le site de Reims	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Spécialité Chimie				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Chimie Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte

Spécialité Energétique				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Energétique Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Energétique Sur le site de Nancy	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Energétique En partenariat avec l'ITII Normandie Sur le site de Vernon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Energétique En partenariat avec l'ITII Normandie Sur le site de Vernon	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Environnement et production				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Environnement et production Sur le site de Metz	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Environnement et production Sur le site de Metz	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Génie biologique				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie biologique Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Génie des procédés				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie des procédés Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Génie électrique				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site de Beauvais	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site de Beauvais	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur le site de La Roche-sur-Yon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Génie industriel				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Mantes-la-Jolie	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel En partenariat avec l'ITII Poitou-Charentes Sur le site de Châtellerault	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel En partenariat avec l'ITII Poitou-Charentes Sur le site de Châtellerault	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel Sur le site d'Avignon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel En partenariat avec l'ITII Normandie Sur le site de Vernon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel En partenariat avec l'ITII Normandie Sur le site de Vernon	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Génie nucléaire				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie nucléaire Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie nucléaire En convention avec le CESI En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie nucléaire En convention avec le CESI En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve

Spécialité Gestion des risques				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Gestion des risques Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Gestion des risques Sur le site d'Amiens	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Gestion des risques En partenariat avec l'ITII Lorraine Sur le site de Metz	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Gestion des risques En partenariat avec l'ITII Lorraine Sur le site de Metz	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Informatique				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site de Beauvais	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site d'Amiens	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Informatique et multimédia				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et multimédia Sur le site d'Angoulême	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et multimédia En convention avec l'Université de Toulon Sur le site de Toulon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Spécialité Informatique et systèmes d'information				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et systèmes d'information Sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et systèmes d'information Sur le site de Paris	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et systèmes d'information En convention avec l'Université de Reims Sur le site de Reims	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et systèmes d'information En partenariat avec l'ITII Alsace Sur le site d'Eckbolsheim	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et systèmes d'information En partenariat avec l'ITII Alsace Sur le site d'Eckbolsheim	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Instrumentation				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Instrumentation Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Instrumentation Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Matériaux				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Matériaux Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Matériaux Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Matériaux, emballage et conditionnement				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Matériaux, emballage et conditionnement Sur le site d'Angoulême	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Mécanique				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site de Beauvais	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique En partenariat avec l'ITII Picardie Sur le site d'Amiens	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Mecatronique				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mecatronique Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mecatronique En convention avec l'Université de Poitiers Sur le site de Poitiers	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle (anciennement informatique)				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle (anciennement informatique) Sur le site de Chalon-sur-Saône	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle (anciennement informatique) En convention avec l'Université de Poitiers Sur le site de Niort	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Spécialité Systèmes électroniques				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Systèmes électroniques Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Systèmes électroniques (parcours Signalisation ferroviaire) Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Systèmes électroniques (parcours Télécommunication et informatique) En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Télécommunications et réseaux				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Télécommunications et réseaux Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants NOUVELLES FORMATIONS	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Spécialité Informatique et cybersécurité				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et cybersécurité Sur le site de Saint-Dié-des-Vosges	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et cybersécurité Sur le site de Saint-Dié-des-Vosges	Formation continue	2024	-	Défavorable
Spécialité Production et systèmes numériques				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Production et systèmes numériques Sur le site de Saint-Denis	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte
Spécialité Santé et radioprotection				
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Santé et radioprotection Sur le site de Paris	Formation continue Hors temps de travail	2024	-	Défavorable

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants sur les NOUVEAUX SITES suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Automatique et robotique En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Mantes-la-Jolie	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Automatique et robotique En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Mantes-la-Jolie	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site de Paris	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site de Paris	Formation continue	2025	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Energétique Sur le site de La Roche-sur-Yon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte Sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Energétique Sur le site de La Roche-sur-Yon	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte Sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique En partenariat avec l'ITII Normandie Sur le site de Vernon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	Restreinte Sous réserve

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique En partenariat avec l'ITII Normandie Sur le site de Vernon	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte Sous réserve
---	--------------------	------	-----------	-------------------------

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants NOUVELLES VOIES	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Aéronautique et espace Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics En convention avec l'université de Limoges Sur le site de Limoges	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site de Nancy	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics En convention avec l'université de Reims Sur le site de Reims	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Energétique Sur le site de Nancy	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur le site de La Roche-sur-Yon	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Mantes-la-Jolie	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie industriel Sur le site d'Avignon	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et multimédia Sur le site d'Angoulême	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et multimédia En convention avec l'Université de Toulon Sur le site de Toulon	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique et systèmes d'information En convention avec l'Université de Reims Sur le site de Reims	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Instrumentation Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	-	Défavorable

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Matériaux Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Matériaux, emballage et conditionnement Sur le site d'Angoulême	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécatronique Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécatronique En convention avec l'Université de Poitiers Sur le site de Poitiers	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte sous réserve
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle (anciennement informatique) Sur le site de Chalon-sur-Saône	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle (anciennement informatique) En convention avec l'Université de Poitiers Sur le site de Niort	Formation continue	2024	-	Défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Systèmes électroniques (parcours Signalisation ferroviaire) Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Systèmes électroniques (parcours Télécommunication et informatique) En partenariat avec l'ITII Ile-de-France Sur le site de Saint-Denis	Formation continue	2024	2025-2026	Restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

La Commission prend acte de la demande d'arrêt du recrutement pour la formation suivante :

Spécialité Génie électrique

En formation initiale sous statut d'apprenti

En partenariat avec l'ITII Ile-de-France

[Sur le site de Saint-Denis](#)

Cet avis s'accompagne de **quatre réserves, deux injonctions, seize recommandations de portée générale, trois recommandations communes à toutes les spécialités informatiques et de recommandations propres à chaque spécialité.**

A – Réserves

A.1 – Les avis d'accréditation portant sur des **diplômes délivrés en convention avec des établissements d'enseignement supérieur** sont mis en suspens **sous réserve** de la transmission des conventions correspondantes, en vigueur pour l'année universitaire 2023-2024 et conformes à la délibération n° 2014/06-04 de la CTI approuvée en séance plénière du 11 juin 2014.

Ces documents sont à transmettre au plus tard le **10 juin 2024**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

A.2 – Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers,

Spécialité Automatique et robotique

En formation initiale sous statut d'apprenti

En partenariat avec l'ITII Ile-de-France

[Sur le site de Mantes-la-Jolie](#)

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

Ces documents sont à transmettre au plus tard le **10 juin 2024**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

A.3 – Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers,

Spécialité Énergétique

En formation initiale sous statut d'apprenti

[Sur le site de La Roche-sur-Yon](#)

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission :

- du syllabus complété au regard de la composition de l'équipe pédagogique ;
- des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

Ces documents sont à transmettre au plus tard le **10 juin 2024**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

A.4 – Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers,

Spécialité Génie électrique

En formation initiale sous statut d'apprenti

En partenariat avec l'ITII Normandie

[Sur le site de Vernon](#)

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission :

- du syllabus complété au regard de la composition de l'équipe pédagogique en 3^{ème} année du parcours Génie nucléaire ;
- des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

Ces documents sont à transmettre au plus tard le **10 juin 2024**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

B - Injonctions

B.1 – Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur la définition d'une stratégie d'ensemble pour les formations d'ingénieurs, déclinée en termes de gouvernance, de positionnement, de structuration, de communication, d'organisation et de pilotage notamment pour inscrire les nouvelles demandes d'accréditation dans un cadre commun et répondre à toutes les exigences de R&O.

B.2 – Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur les modalités adoptées par le Cnam pour garantir une composition du corps enseignant permanent homogène entre **tous les sites opérant des FISA** et conforme aux standards d'une formation d'ingénieur tels qu'ils sont décrits dans R&O en termes :

- de taux d'encadrement des élèves par des enseignants permanents du Cnam ;
- de niveau d'engagement d'enseignants-chercheurs permanents du Cnam dans les enseignements scientifiques et techniques ;
- de niveau d'engagement d'enseignants socio-économiques dans les enseignements.

Ces documents sont à transmettre au plus tard le **15 octobre 2024** au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, exclusivement sous format numérique à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

C - Recommandations de portée générale pour le Cnam

C.1 – Définir une stratégie d'ensemble pour les formations d'ingénieur, déclinée en termes de gouvernance, de positionnement, de structuration, de communication, d'organisation et de pilotage notamment pour inscrire les nouvelles demandes d'accréditation dans un cadre commun et répondre à toutes les exigences de R&O ;

C.2 – Définir une politique d'adossement des formations d'ingénieurs à la recherche permettant de garantir quelle que soit la spécialité et le site de formation, une exposition à la recherche de tous les apprenants, ainsi que leur encadrement scientifique par des enseignants chercheurs tels que définis dans R&O ;

C.3 – Constituer une base de données des grands indicateurs de suivi de la scolarité permettant d'assurer le pilotage stratégique de l'offre de formations d'ingénieurs ;

C.4 – Structurer la coordination et les échanges entre sites et voies de formation pour une même spécialité : recrutement, partenariats, enseignements, insertion professionnelle, etc. ;

C.5 – Renforcer le cadrage, la coordination et l'animation inter-sites tout au long du processus de formation, et favoriser la construction de synergies entre spécialités ;

C.6 – Assurer une plus grande attractivité des offres de formation par un relais efficace des informations sur chacun des campus et une communication lisible, en cohérence avec l'offre existante sur les territoires ;

C.7 – Poursuivre la démarche qualité engagée au niveau du Cnam et la décliner à l'identique sur tous les sites, de façon coordonnée avec les démarches initiées localement ;

C.8 – En particulier, mettre en place dans ce cadre un système d'amélioration continue des enseignements homogène et complet, avec une instance impliquant les apprenants et assurant la publication des résultats ;

C.9 – Faire aboutir la démarche compétences initiée avec la mise au point des fiches RNCP, jusqu'à l'évaluation du développement de ces compétences chez les apprenants. Pour cela, structurer l'animation de cette démarche avec l'appui d'un apport méthodologique et l'accompagner par une formation de l'ensemble des acteurs concernés : EPN, centres en région y compris à l'étranger. Ces travaux devront en particulier permettre de relier le syllabus de chaque formation aux compétences exprimées dans la fiche RNCP et de garantir ainsi l'identité des programmes suivis par les élèves sur les différents sites ;

C.10 – Définir au niveau de l'EICnam le cadre général de la formation RSE, le faire connaître aux parties prenantes et le décliner dans chacune des formations ;

C.11 – Définir au niveau de l'EICnam le cadre général de la formation par la recherche et de la formation à l'innovation et l'entrepreneuriat ;

C.12 – Définir au niveau de l'EICnam le cadre général de la remédiation en cas d'échec des apprentis, notamment en anglais ;

C.13 – Définir au niveau de l'EICnam le cadre général des FC adossées à des FISA ;

C.14 – Mettre en place un observatoire de l'emploi au niveau de l'EICnam par un suivi des diplômés en sortie et à 5 ans. Définir et mettre en œuvre de façon homogène entre sites et spécialités de formation, un cadre pour les enquêtes d'insertion professionnelle permettant d'obtenir des taux de réponse convenables et des informations complètes dans des délais compatibles avec la production annuelle d'analyses significatives sur les conditions d'insertion et d'évolution professionnelle des diplômés ;

C.15 – Assurer la visibilité de l'association des Alumni auprès de tous les diplômés, HTT et FISA, et favoriser la structuration de l'association ;

C.16 – Développer un système actif d'archives et de réseau de diplômés du CNAM permettant notamment d'aider les apprentis à trouver des stages à l'international.

D - Recommandations communes à toutes les spécialités informatiques

D.1 – Mener rapidement une réflexion sur le contenu de l'ensemble des spécialités en lien avec l'informatique pour mettre en place une stratégie globale prenant en compte, d'une part les évolutions technologiques et méthodologiques en cours (IA, DevOps, CICD, SRE, IoT, etc.), d'autre part les besoins des entreprises qui évoluent très vite et ne sont peut-être plus si différents selon les régions ;

D.2 – Dans ce cadre, travailler à la réduction du nombre de spécialités en informatique, ce qui donnerait plus de visibilité à la formation d'ingénieur du Cnam et la rendrait ainsi plus attractive ;

D.3 – Etant données les évolutions rapides du secteur, mettre en place une veille permanente des évolutions technologiques et des besoins des entreprises, en s'appuyant sur les enseignants-chercheurs du Cnam, et sur l'évolution du marché de l'emploi.

E - Recommandations propres à chaque spécialité

Spécialité Aéronautique et espace

FISA sur le site de Saint-Denis :

- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, conforme aux exigences de R&O ;
- Définir et mettre en œuvre avec le CFA une stratégie de communication permettant d'augmenter les effectifs ;
- Augmenter la fréquence des conseils de formation professionnelle et y faire participer les apprentis.

Spécialité Agroalimentaire

HTT sur le site de Paris :

- Sécuriser la formation en assurant un nombre d'enseignants-chercheurs suffisant malgré leur faible effectif, sans amener de surcharge administrative et d'enseignement, ni de risque sur les activités de recherche à mener ;
- Développer le lien avec les acteurs socio-professionnels notamment dans le cadre des enseignements.

Spécialité Automatique et Robotique

HTT sur le site de Paris :

- Définir et mettre en œuvre une stratégie pour accroître les effectifs.

FISA tous sites, Beauvais et Mantes-la-Jolie :

- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, conforme aux exigences de R&O.

FISA sur le site de Beauvais :

- Revoir les termes de la convention avec le CFA sur les conditions de délivrance du diplôme.

FISA sur le site de Mantes-la-Jolie :

- Mettre en œuvre une mobilité à l'international conforme à R&O, c'est-à-dire une mobilité individuelle comme le précise la fiche thématique sur l'ouverture internationale ;
- Formaliser par une convention l'implication de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines dans la formation.

Spécialité Bâtiment et travaux publics

HTT sur le site de Paris :

- Associer l'ensemble des parties prenantes au conseil national de perfectionnement des HTT ;
- Structurer un programme de formation par la recherche obligatoire pour tous les auditeurs HTT (reconduction de la recommandation précédente qui a été insuffisamment traitée) ;
- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, ainsi qu'à l'innovation et l'entrepreneuriat, conforme aux exigences de R&O.

FISA sur les sites d'Amiens, Limoges, Nancy et Reims :

- Mettre en place et faire fonctionner les conseils de perfectionnement par site, en ayant le souci que toutes les parties prenantes y soient représentées de manière équilibrée, y compris les apprenants ;
- Poursuivre et mettre en œuvre le projet de convergence des maquettes pédagogiques des quatre FISA sur les sites d'Amiens, Limoges, Nancy et Reims, notamment en y incluant conformément à R&O, une formation par la recherche, une formation à la RSE et une formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- Compléter les nouveaux syllabus par site par l'ensemble des données nécessaires, telles que décrites dans R&O.

FISA sur le site d'Amiens :

- Mettre en conformité la durée de la mobilité internationale individuelle avec les exigences de R&O, précisées dans la fiche thématique sur l'ouverture internationale ;
- Renforcer la qualité du recrutement afin de limiter le taux d'échec et fixer des objectifs plus exigeants en termes de taux de diplomation par promotion (reconduction des recommandations précédentes qui ont été insuffisamment traitées).

FISA sur le site de Limoges :

- Renforcer la qualité du recrutement afin de limiter le taux d'échec et fixer des objectifs plus exigeants en termes de taux de diplomation par promotion.

Spécialité Chimie

HTT sur le site de Paris :

- Sécuriser la formation en assurant un nombre d'enseignants-chercheurs suffisant malgré leur faible effectif, sans amener de surcharge administrative (suite au non-renouvellement de certains postes administratifs), ni de risque sur les activités de recherche à mener, ni de risque sur les investissements matériels à réaliser (qui sont aujourd'hui partiellement pris en charge par des budgets recherche).

Spécialité Énergétique

HTT sur le site de Paris :

- Mener à terme le plan d'actions pour diminuer le taux d'échec en s'assurant de l'efficacité des mesures déployées.

FISA et FC sur le site de Nancy :

- Compléter le syllabus avec les informations manquantes.

FISA et FC sur le site de Vernon :

- Actualiser la maquette pédagogique et le syllabus après avoir clarifié la distinction entre heures encadrées et heures de travail en autonomie.

FISA et FC sur le site de La Roche-sur-Yon (nouveau site) :

- Mettre en place une coordination et une animation formalisées de l'équipe pédagogique ;
- Développer la pédagogie par projets en mettant en place une ou plusieurs mises en situation structurantes.

Spécialité Environnement et production

FISA et FC sur le site de Metz :

- Définir les indicateurs qualité globaux et spécifiques de la politique de formation du site de Metz, de la politique de formation de Cnam Grand Est : gestion des faibles effectifs avec incidence sur les modalités d'enseignement, délocalisation, distanciel, etc. ;
- Clarifier les appellations des fonctions, des commissions et conseils ;
- Établir une politique d'établissement concernant la gestion des spécialités et de parcours d'options (dénomination du diplôme en lien avec le contenu du programme) ;
- Établir une politique et des objectifs d'acquisition de compétences liées à la recherche et à l'innovation : mettre en œuvre, en conséquence, le renforcement des formations en lien avec l'absence de laboratoires de recherches et d'enseignants-chercheurs permanents à Metz ;
- Établir une politique de la vie étudiante afin notamment d'assurer des locaux propres aux associations et une valorisation de l'engagement associatif.

Spécialité Génie biologique

HTT sur le site de Paris :

- Sécuriser la formation en assurant un nombre d'enseignants-chercheurs suffisant malgré leur faible effectif, sans amener de surcharge (double charge d'enseignement), ni de risque sur les activités de recherche à mener qui sont par ailleurs en création sur une nouvelle thématique.

Spécialité Génie des procédés

HTT sur le site de Paris :

- Établir un plan d'actions pour faire décroître la charge de l'équipe pédagogique à Paris ;
- Rechercher des synergies avec des partenaires pour renforcer l'utilisation des moyens du laboratoire Génie des procédés.

Spécialité Génie électrique

FISA et FC sur le site de Beauvais et FISA sur le site de La Roche-sur-Yon :

- Faire correspondre la matrice croisée UE/compétences avec les compétences décrites dans la fiche RNCP.

FISA et FC sur le site de Beauvais :

- Intensifier la formation par la recherche.

HTT sur le site de Paris et FISA et FC sur le site de Saint-Denis :

- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, ainsi qu'à l'innovation et l'entrepreneuriat, conforme aux exigences de R&O.

FISA et FC sur le site de Vernon (nouveau site) :

- S'assurer de la disponibilité des enseignants de SHS compte tenu de l'augmentation des apprentis sur le site de Vernon et de la mutualisation entre les spécialités Génie électrique, Génie industriel et Énergétique.

Spécialité Génie industriel

FISA sur tous les sites : Avignon, Châtellerault, Mantes-la-Jolie et Vernon :

- Rendre cohérentes les données certifiées avec la réalité de la maquette pédagogique ;
- Renforcer l'attractivité des formations afin d'améliorer la sélectivité et de ce fait réduire les échecs ;
- S'assurer de l'intégration des outils et technologies du digital au bon rythme dans la formation.

FISA et FC sur le site d'Avignon :

- Intensifier la formation par la recherche à Avignon.

FISA et FC sur le site de Châtellerault :

- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, ainsi qu'à l'innovation et l'entrepreneuriat, conforme aux exigences de R&O.

FISA et FC sur le site de Vernon :

- Formaliser la part relative recherche / innovation des projets Ingenuity.

Spécialité Génie nucléaire

Toutes voies HTT, FISA et FC :

- Mettre en place des enseignements de RSE conformes aux exigences de R&O ;
- Définir et mettre en place l'exposition à la recherche.

FISA et FC sur le site de Saint-Denis :

- Simplifier la gouvernance de la spécialité, réduire le nombre de lieux de formation et mettre en place une coordination et une animation pédagogique formalisées ;
- Mieux intégrer la mobilité internationale dans le cursus, en améliorant sa préparation et son exploitation et en renforçant l'accompagnement des apprenants.

Spécialité Gestion des risques

HTT :

- Formaliser les conditions d'acceptation dans le cursus HTT.

Toutes voies HTT, FISA et FC :

- Intégrer les technologies des « datas » dans les enseignements de mathématiques et statistiques de chiffrage quantitatifs des risques ;
- Communiquer pour élargir le vivier de recrutement de la formation.

Spécialité Informatique

HTT :

- Poursuivre le travail sur les modalités de l'UE activités internationales.

FISA sur le site de Beauvais et FC sur le site d'Amiens :

- Impliquer davantage les entreprises sur l'évolution des programmes ;
- Impliquer les diplômés dans les instances de gouvernance (CA, CP) ;
- Continuer à développer les synergies entre l'ITII Picardie et l'EPN 5 ;
- Rendre visible, sur le site et à l'extérieur du site, la présence du Cnam par une signalétique adaptée ;
- Continuer à communiquer auprès des parties prenantes le rôle essentiel du Cnam dans ce diplôme ;
- Faire réaliser davantage d'enseignements par des personnels Cnam ;
- Mettre en valeur les enseignements autour de la RSE dans un ECUE spécifique ;
- Connaitre les origines socio-économiques des apprentis.

Spécialité Informatique et cybersécurité

FISA sur le site de Saint-Dié-des-Vosges :

- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, conforme aux exigences de R&O ;
- Veiller à mettre en place les conditions d'une vie étudiante pour les élèves ingénieur.

Spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle

FISA sur les sites de Chalon-sur-Saône et Niort :

- Augmenter les synergies entre les deux sites, plus particulièrement assurer des participations croisées entre les conseils de perfectionnement.

FISA sur le site de Chalon-sur-Saône :

- Analyser les raisons profondes du faible effectif recruté à Chalon-sur-Saône et en tirer un plan d'actions.

FISA sur le site de Niort :

- Nommer des représentants permanents au conseil de perfectionnement ;
- Mettre en place une remise officielle des diplômes.

Spécialité Informatique et multimédia

FISA sur les sites d'Angoulême et Toulon :

- Harmoniser les syllabus entre Toulon et Angoulême ; tendre vers un même syllabus et une même matrice croisée ;
- Avoir dans les syllabus des noms d'UE et des noms d'ECUE communs, entre Toulon et Angoulême ;
- Avoir un conseil de perfectionnement commun entre Toulon et Angoulême et intégrant équipe pédagogique, entreprises, élèves et diplômés ;
- Améliorer la vie étudiante, en particulier entre les élèves-ingénieurs et les autres élèves du Cnam.

Spécialité Informatique et systèmes d'information

FISA et FC sur les sites d'Eckbolsheim, Paris et Reims :

- Poursuivre le travail de synergie entre les trois sites.

FISA et FC sur le site d'Eckbolsheim :

- Recruter des personnels d'enseignement du Cnam.

Spécialité Instrumentation

HTT :

- Mettre en place un accompagnement individualisé des apprenants pour faire le lien entre les enseignements.

FISA sur le site de Saint-Denis :

- Accélérer la mise en œuvre de la mobilité à l'international pour qu'elle soit conforme au règlement de scolarité et à R&O ;
- Continuer la progression observée en anglais permettant aux apprentis d'acquérir le niveau B2 pendant la durée des études ;
- Renforcer l'accompagnement des apprentis en entreprise.

Spécialité Matériaux, emballage et conditionnement

FISA et FC sur le site d'Angoulême :

- Mettre en place des enseignements de base à la RSE conformes aux exigences de R&O ;
- Formaliser et renforcer la coordination pédagogique en vue tout particulièrement de mieux articuler enseignements scientifiques généraux et enseignements métiers.

Spécialité Matériaux

Toutes voies HTT, FISA et FC :

- Renforcer les équipes enseignantes et surveiller la charge de travail de chaque enseignant (reconduction de la recommandation précédente insuffisamment prise en compte) ;
- Diversifier le réseau des entreprises partenaires, aujourd'hui majoritairement constitué de grands groupes industriels.

HTT :

- Poursuivre et mettre en œuvre le projet de convergence des deux parcours en matériaux métalliques et en matériaux polymères, afin d'accroître la lisibilité de la formation et de l'adapter à l'effectif réduit d'auditeurs.

FISA et FC sur le site de Saint-Denis :

- Structurer la maquette pédagogique et le syllabus en UE et ECUE en lieu et place des blocs et UE conformément au règlement des études de l'EICnam.

Spécialité Mécanique

HTT sur le site de Paris :

- Accroître la contribution d'intervenants du monde socio-économique.

FISA sur le site de Saint- Denis :

- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, conforme aux exigences de R&O.

FISA sur le site de Beauvais :

- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, conforme aux exigences de R&O ;
- Revoir les termes de la convention avec le CFA.

Spécialité Mécatronique

FISA sur le site de Poitiers :

- Renforcer la communication afin d'améliorer l'attractivité de la formation ;
- Développer une véritable vie étudiante ;
- Introduire les systèmes connectés dans les systèmes électroniques

FISA sur le site de Saint-Denis :

- Analyser les causes d'échec au test d'anglais en 2022 qui ont handicapé fortement la diplomation ;
- Réduire les contraintes liées au multisite pour les apprentis, en région parisienne;
- Élargir le vivier de recrutement.

Spécialité Production et systèmes numériques

FISA sur le site de Saint-Denis :

- Mettre en place un socle de compétences et d'enseignements plus affirmé sur les systèmes productifs industriels et actualiser la fiche RNCP dans ce sens ;
- Développer le maillage entre enseignements disciplinaires et enseignements métiers sur la maintenance de façon à garantir la cohérence d'ensemble ;
- Renforcer et structurer un programme de formation à la RSE, conforme aux exigences de R&O ;
- Déployer concrètement l'exposition à la recherche dans une ou plusieurs mises en situation.

Spécialité Systèmes électroniques

Toutes voies - HTT, FISA et FC :

- Garantir et structurer une formation par la recherche suffisante pour tous les auditeurs HTT et pour tous les apprentis.

HTT :

- Actualiser et compléter le syllabus notamment par l'indication systématique des prérequis, des acquis d'apprentissage et des compétences visées ;
- Conduire une analyse des causes de la longue durée des études.

FISA et FC sur le site de Saint-Denis :

- Donner de la visibilité aux apports existants en termes de formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat, les renforcer, et étudier la possibilité de mise en œuvre d'activités pédagogiques communes entre les deux parcours de la spécialité, afin d'accroître leur mise en synergie ;
- Développer l'attractivité de la spécialité Systèmes électroniques afin d'atteindre la cible de 24 apprentis par parcours.

FISA - Parcours Signalisation ferroviaire :

- Mettre en conformité la durée de la mobilité internationale individuelle avec les exigences de R&O, précisées dans la fiche thématique sur l'ouverture internationale.

FISA - Parcours Télécommunication et informatique :

- Analyser les raisons de la décroissance des effectifs recrutés et construire une stratégie de positionnement du parcours SETI s'appuyant par exemple sur les atouts du Cnam en termes de recherche, sur ses partenariats industriels et en recherchant notamment de nouveaux publics cibles.

Spécialité télécommunications et réseaux

HTT :

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'augmentation des effectifs.

Avis défavorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, pour l'ensemble des formations citées.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 mars 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 avril 2024.



La présidente
Elisabeth CRÉPON

**Complément d'avis n°2024/03
relatif à l'accréditation du
Conservatoire national des arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	Conservatoire national des arts et métiers
Sigle :	CNAM
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Paris
Sites de l'école :	Le Mans

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/06 ; Avis n° 2022/03 ; Avis n° 2021/06-07 ; Avis n° 2020/05-04 ; Avis n°2018/01-06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité géomètre et topographe (nouvel intitulé demandé : topographie et génie de l'aménagement), en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site du Mans

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité topographie et génie de l'aménagement, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site du Mans

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité topographie et génie de l'aménagement, en formation continue, sur le site du Mans

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu le rapport établi par Pascal BODET (membre de la CTI, rapporteur principal), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Hatem ZENZRI (expert international auprès de la CTI), François-Marie LUCCHETTI (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 janvier 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité topographie et génie de l'aménagement (anciennement géomètre et topographe) sur le site du Mans	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2025-2026	restreinte
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité topographie et génie de l'aménagement sur le site du Mans	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité topographie et génie de l'aménagement sur le site du Mans	Formation continue	2024	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Préciser la stratégie de l'établissement quant au positionnement de la formation d'ingénieur « topographie et génie de l'aménagement » au sein du Cnam, afin de clarifier son statut ainsi que le niveau d'autonomie de cette formation lui permettant la maîtrise complète des ressources humaines mises à sa disposition, de ses ressources financières, de ses moyens matériels et de sa gestion quotidienne, et aussi d'améliorer la visibilité de son diplôme ;
- Définir une structure permanente de dialogue sur les évolutions de l'école et de la formation, associant toutes les parties prenantes et constituant un véritable organe de décision pour l'école ;
- Mettre en place un groupe de travail autour de la personne référente qualité permettant la mise en œuvre de la démarche qualité à l'horizon 2024-2025 ;
- Finaliser la démarche d'amélioration continue par le bilan complet des évaluations des enseignements par les élèves et le retour formel aux élèves ;
- Mettre en œuvre la démarche compétences à la rentrée 2024, en s'appuyant sur l'approche compétences déjà initiée et en y associant les personnels et les élèves ;
- Diminuer les heures supplémentaires des enseignants-chercheurs au profit du développement de la recherche ;
- Compléter la formation par un enseignement à la recherche ;
- Renforcer les liens, échanges et associations avec les différents partenaires académiques et socio-économiques par la signature de conventions de partenariats ;
- Identifier le personnel dédié aux relations avec les entreprises ;
- Développer les actions de communication engagées pour l'attractivité de la formation et permettant un élargissement des recrutements à l'échelle nationale ;
- Poursuivre les échanges avec l'Ordre des géomètres-experts pour aboutir à une meilleure régulation du statut et du niveau de rémunération des diplômés à la sortie de l'école ;

- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Avis défavorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité topographie et génie de l'aménagement	-	-

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 janvier 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 17 avril 2024.



La présidente
Elisabeth CRÉPON

École

Nom :	Conservatoire national des arts et métiers
Sigle :	Cnam
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Paris
Sites de l'école :	
	<u>En France métropolitaine</u>
	Région Ile-de-France : Mantes-la-Jolie, Paris, Saint-Denis
	Région Hauts de France : Amiens, Beauvais
	Région Bourgogne - Franche - Comté : Chalon-sur-Saône
	Région Nouvelle Aquitaine : Angoulême, Châtellerault, Limoges, Niort, Poitiers
	Région Pays de la Loire : La Roche-sur-Yon
	Région Grand Est : Eckbolsheim, Metz, Nancy, Reims, Saint-Dié-des-Vosges
	Région Normandie : Vernon
	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Avignon, Toulon
	<u>À l'étranger</u>
	Côte d'Ivoire : Abidjan
	Liban : Beyrouth, Baakline, Baalbek, Bikfaya, Nahr Ibrahim, Tripoli
	Maroc : Casablanca

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Sites de Beyrouth, Baakline, Baalbek, Bikfaya, Nahr Ibrahim, Tripoli (Liban), en formation continue hors temps de travail :
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <u>spécialité Bâtiment et travaux publics</u> , les sites de Beyrouth, Baakline, Baalbek, Bikfaya, Nahr Ibrahim, Tripoli
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <u>spécialité Énergétique</u> , sur le site de Beyrouth
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <u>spécialité Génie des procédés</u> , sur le site de Beyrouth
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <u>spécialité Génie électrique</u> , sur le site de Beyrouth
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <u>spécialité Informatique</u> , sur les sites de Beyrouth, Baakline, Baalbek, Bikfaya, Nahr Ibrahim, Tripoli
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <u>spécialité Mécanique</u> , sur les sites de Beyrouth, Bikfaya, Nahr Ibrahim
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <u>spécialité Systèmes électroniques</u> ,

sur le site de Beyrouth

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Télécommunications et réseaux, sur le site de Beyrouth

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Site d'Abidjan (Côte d'Ivoire), en formation continue hors temps de travail :

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et travaux publics
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Énergétique
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :

Site de Casablanca (Maroc), en formation continue hors temps de travail :

- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Automatique et robotique
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et travaux publics
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Énergétique
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Matériaux
- Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu les rapports établis :
 - o Sur les sites du Liban, par Marie-Madeleine LE MARC (membre de la CTI, rapporteure générale), Edvina LAMY (experte auprès de la CTI), Christine TRAVERS (experte auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI), Flavio SESTU (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 avril 2024 ;
 - o Sur le site d'Abidjan, par Sonia WANNER (membre de la CTI, rapporteure principale), Robert JACQMIN (expert auprès de la CTI), Elisabeth LAVIGNE (experte auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI), Flavio SESTU (expert élève-ingénieur auprès de la CTI, présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 avril 2024) ;
 - o Sur le site de Casablanca, par Benoit NORTIER (membre de la CTI, rapporteur principal), Daniel CORDARY (expert auprès de la CTI), Maria-Dolores CURRUCHAGA (experte internationale auprès de la CTI), Flavio SESTU (expert élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 avril 2024.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics <i>Sur les sites de Beyrouth, Baakline, Baalbek, Bikfaya, Nahr Ibrahim, Tripoli (Liban)</i>	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Énergétique <i>Sur les sites de Beyrouth (Liban)</i>	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie des procédés Sur les sites de Beyrouth (Liban)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur les sites de Beyrouth (Liban)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique Sur les sites de Beyrouth, Baakline, Baalbek, Bikfaya, Nahr Ibrahim, Tripoli (Liban)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique Sur les sites de Beyrouth, Bikfaya, Nahr Ibrahim (Liban)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Systèmes électroniques Sur les sites de Beyrouth (Liban)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Télécommunications et réseaux Sur les sites de Beyrouth (Liban)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Énergétique Sur le site d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur le site d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique Sur le site d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique Sur le site d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants sur le site suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Bâtiment et travaux publics Sur le site de Casablanca (Maroc)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Énergétique Sur le site de Casablanca (Maroc)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Génie électrique Sur le site de Casablanca (Maroc)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Informatique Sur le site de Casablanca (Maroc)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Matériaux Sur le site de Casablanca (Maroc)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Mécanique Sur le site de Casablanca (Maroc)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, Spécialité Automatique et robotique Sur le site de Casablanca (Maroc)	Formation continue Hors temps de travail	2024	2025-2026	Restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour le Cnam

- Accompagner l'ISSAE-Cnam Liban dans son projet de démarche qualité pour assurer sa coordination avec la démarche engagée au niveau du Cnam dans un objectif de rationalité, de conformité aux conditions d'une école multisites et d'économie de moyens.

Pour l'ISSAE-Cnam Liban

- Assurer une représentation des apprenants et des diplômés dans les instances de gouvernance ;
- Renforcer l'effectif du corps enseignant permanent et en particulier l'effectif d'enseignants-rechercheurs afin de rendre sa composition conforme aux standards d'une formation d'ingénieur tels qu'ils sont décrits dans R&O en termes :
 - o de taux d'encadrement des élèves par des enseignants permanents du Cnam Liban ;
 - o de niveau d'engagement d'enseignants-rechercheurs permanents du Cnam Liban dans les enseignements scientifiques et techniques ;
- Concrétiser le projet d'une démarche qualité et la déployer de façon coordonnée avec la démarche engagée au niveau du Cnam ;
- Dans ce cadre, mettre en place un système d'amélioration continue des enseignements, homogène entre toutes les spécialités, et complet avec une instance impliquant les apprenants et assurant la publication des résultats ;
- Installer et faire vivre une instance de dialogue, par spécialité ou globalement pour les huit spécialités déployées au Liban, associant de façon équilibrée l'ensemble des parties prenantes ayant connaissance du contexte local ;
- Déployer localement la démarche compétences initiée par le Cnam, en y intégrant un accompagnement méthodologique des responsables pédagogiques et des enseignants ;
- Structurer et mettre en œuvre dans toutes les spécialités de formation, avec l'appui des équipes pédagogiques du Cnam, un programme de formation par la recherche, de formation à

la RSE, de formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat, conformément aux exigences de R&O.

Pour l'INP-HB/ Cnam Côte d'Ivoire

- Faire évoluer les conditions du partenariat entre le Cnam et l'INP-HB afin de renforcer le poids du Cnam dans la gouvernance de Centre INP-HB/Cnam Côte d'Ivoire ;
- Assurer une représentation des apprenants et des diplômés dans la gouvernance ;
- Déployer le système d'assurance qualité notamment concernant les enquêtes de satisfaction sur les enseignements. Assurer la boucle de retour du traitement des dysfonctionnements et l'information aux parties prenantes de l'école ;
- Déployer localement la démarche compétences initiée par le Cnam, en y intégrant un accompagnement méthodologique des responsables pédagogiques et des enseignants ;
- Développer la politique RSE sur le site et notamment dans la formation ;
- Renforcer la sensibilisation et l'exposition à la recherche et à l'innovation ;
- Renforcer la formation au contexte multiculturel et international et définir l'activité liée à l'international dans le syllabus ;
- Développer l'attractivité des filières de faible effectif.

Pour le Cnam Maroc

- Compléter le système qualité engagé au niveau du Cnam par un dispositif d'amélioration continue local ;
- Mieux faire connaître l'offre du Cnam au Maroc, en s'appuyant notamment sur l'association d'alumni qu'il est projeté de constituer de façon propre au Centre de représentation du Cnam au Maroc ;
- Compléter les programmes de formation dispensés quasi-exclusivement à distance par des travaux pratiques tels qu'ils existent dans les maquettes pédagogiques de certaines spécialités en France.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 avril 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2024.



La présidente
Elisabeth CRÉPON

Objet

Avis n° 2024/03 mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI des éléments comme suit :

A.1 – Les avis d'accréditation portant sur des diplômes délivrés en convention avec des établissements d'enseignement supérieur sont mis en suspens sous réserve de la transmission des conventions correspondantes, en vigueur pour l'année universitaire 2023-2024 et conformes à la délibération n° 2014/06-04 de la CTI approuvée en séance plénière du 11 juin 2014.

A.2 – Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, **spécialité Automatique et robotique**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, sur le site de Mantes-la-Jolie.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

A.3 – Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, **spécialité Énergétique**, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de La Roche-sur-Yon.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission :

- du syllabus complété au regard de la composition de l'équipe pédagogique ;
- des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

A.4 – Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, **spécialité Génie électrique** en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Normandie, sur le site de Vernon.

Cet avis est mis en suspens **sous réserve** de la transmission :

- du syllabus complété au regard de la composition de l'équipe pédagogique en 3^{ème} année du parcours Génie nucléaire ;
- des fiches d'évaluation des compétences acquises par la validation des unités d'enseignement et lors des expériences professionnelles, permettant de vérifier que l'ensemble des compétences énoncées dans la fiche RNCP est validé.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu les notes de synthèse établies par Marie-Madeleine LE MARC, Marie-Annick GALLAND, Xavier OLAGNE et Nadine LECLAIR, membres de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 juillet 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée des réserves A.2, A.3 et A.4 et la suspension d'application de l'avis 2024/03 sur ces trois points.

Sursis à statuer sur la levée de la réserve A.1, dans l'attente de la transmission de documents complémentaires au plus tard au 15 octobre 2024.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 juillet 2024.

La présidente,
Claire PEYRATOUT



**Complément d'avis n° 2024/03
relatif à l'accréditation du
Conservatoire national des arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Avis n° 2024/03 mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI des éléments comme suit :

A.1 – Les avis d'accréditation portant sur des diplômes délivrés en convention avec des établissements d'enseignement supérieur sont mis en suspens sous réserve de la transmission des conventions correspondantes, en vigueur pour l'année universitaire 2023-2024 et conformes à la délibération n° 2014/06-04 de la CTI approuvée en séance plénière du 11 juin 2014.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par le Conservatoire national des arts et métiers;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Madeleine LE MARC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 novembre 2024 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2024/03 pour les diplômes dans les spécialités Bâtiment et travaux publics, Génie nucléaire, Informatique et systèmes d'information, Informatique et multimédia, Mécatronique.

Prise d'acte défavorable pour le diplôme dans la spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 novembre 2024.

La présidente,
Claire PEYRATOUT



**Complément d'avis n°2024/03
relatif à l'accréditation de
Conservatoire national des arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de modification de sites pour deux spécialités :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Gestion des risques, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Lorraine, sur le site de Metz.

- **Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique**, en formation continue, en partenariat avec l'ITII Picardie, sur le site d'Amiens.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par le Conservatoire nationale des arts et métiers ;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Madeleine LE MARC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 mai 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **défavorablement** de la requête puisque le changement de site de Metz à Nancy n'avait pas été formellement demandé :

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Gestion des risques en partenariat avec l'ITII Lorraine sur le site de Nancy	Formation initiale sous statut d'apprenti	-	-	défavorable
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Gestion des risques en partenariat avec l'ITII Lorraine sur le site de Nancy	Formation continue	-	-	défavorable

La Commission prend acte **favorablement** de la requête :

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique en partenariat avec l'ITII Picardie sur les sites d'Amiens et de Bauvais	Formation continue	2024	2025-2026	restreinte

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 mai 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT



**Complément d'avis n° 2024/03
relatif à l'accréditation du
Conservatoire national des arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonctions émises dans l'avis n° 2024/03 comme suit :

B.1 – Cet avis s'accompagne d'une injonction relative à un plan d'actions portant sur la définition d'une stratégie d'ensemble pour les formations d'ingénieurs, déclinée en termes de gouvernance, de positionnement, de structuration, de communication, d'organisation et de pilotage notamment pour inscrire les nouvelles demandes d'accréditation dans un cadre commun et répondre à toutes les exigences de R&O.

B.2 – Cet avis s'accompagne d'une injonction relative à un plan d'actions portant sur les modalités adoptées par le Cnam pour garantir une composition du corps enseignant permanent homogène entre tous les sites opérant des FISA et conforme aux standards d'une formation d'ingénieur tels qu'ils sont décrits dans R&O en termes :

- de taux d'encadrement des élèves par des enseignants permanents du Cnam ;
- de niveau d'engagement d'enseignants-chercheurs permanents du Cnam dans les enseignements scientifiques et techniques ;
- de niveau d'engagement d'enseignants socio-économiques dans les enseignements.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Madeleine LE MARC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 septembre 2025 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 septembre 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

